

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue **le 04 février 2025**, le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :
 - Règlement n° 60-2024 modifiant le plan d'urbanisme n° 2012-05
 - Règlement n° 62-2024 modifiant le règlement de lotissement n° 2012-07
 - Règlement n° 59-2024 modifiant le règlement sur les usages conditionnels n° 2012-13
 - Règlement n° **58-2024** concernant l'occupation et l'entretien d'un bâtiment

Les règlements visent à :

- identifier de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;
 - retirer comme usage conditionnel, les commerces associés à l'usage agricole;
 - permettre le remembrement d'un terrain;
2. Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le **17 avril 2025**, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
 3. Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal du 174-A, rang Saint-Antoine durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Sainte-Sophie-de-Lévrard, le **22 avril 2025**.



Josée Croteau,
Directrice générale et greffière-trésorière